

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des Décisions du Bureau Communautaire

- Membres du bureau en exercice : 29
- Membres présents : 25
- Membres absents : 5 (dont 1 représenté)

SEANCE DU
MERCREDI 23 JUIN 2021

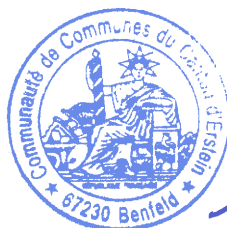
Point 1.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES - Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent à la commune de SAND

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein met un Adjoint administratif 1ère classe, 5ème échelon, titulaire, à disposition de la Commune de SAND, à compter de la date de signature de la présente convention, à raison d'une durée hebdomadaire de 17H30.

L'agent est mis à disposition en vue d'exercer les fonctions d'agent d'accueil, d'état-civil et d'urbanisme à la mairie de SAND à compter du 28 juin 2021 jusqu'au 30 septembre 2021.

Après délibération, le Bureau des Maires décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition avec la Commune de Sand.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD le 26 juin 2021
Le Président,

Stéphane SCHAAL